

Bio.18 Définir la trame noire de Cholet Agglomération

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action 

La trame noire est un environnement propice aux déplacements et cycles de vie de la biodiversité nocturne. Cette trame vise notamment à identifier et préserver les continuités écologiques du territoire qui sont formées par des réservoirs de biodiversité (forêt, vallée, boisement...) liés par des corridors écologiques (haies, cours d'eau...) favorable aux déplacements nocturnes. Son identification permettra de préserver ces milieux par des actions de réduction de la pollution lumineuse et de sensibilisation de la population.

La mise en place d'une trame nocturne répond aux enjeux écologiques, économiques et sociétaux du territoire de Cholet Agglomération en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et répond aux enjeux du plan climat air-énergie territorial.

Cette trame noire permettra de :

- Restaurer des corridors écologiques aujourd'hui fragmentés (haies, bois...)
- Apporter un complément aux trames vertes et bleues du territoire
- Adopter une sobriété énergétique sur le territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Moderniser et adapter les dispositif d'éclairage pour la biodiversité (tout en conservant l'aspect patrimonial et sécuritaire)
- Optimiser la lumière pour une meilleure qualité de vie (sommeil, santé...)
- Préserver la qualité du ciel nocturne (astronomie)

La trame noire pourra être ajoutée au PLUiH, et viendra en complément de la trame bleue et verte pour l'aménagement du territoire.

Cible(s)

Direction aménagement, Direction économie, DPJP, aménageurs, citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie, budget/dépenses...)
- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le Schéma Régional Biodiversité, le SCoT, le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Evaluation initiale

Année de début	2030	Année d'échéance	2050	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	-------

Acteurs

Porteur de l'action	Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Chef de service Transition Ecologique
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Service Transition écologique, Serve urbanisme et habitat
Élu référent	Vice président en charge de la Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CPIE (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	8000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

La trame noire a été réalisé à l'échelle du département par le SIEMML en collaboration avec le CPIE. Seules les communes adhérentes du SIEMML ont leur trame noire. Sur Cholet Agglomération, 15 communes sur 26 sont adhérentes. Le CPIE peut réaliser la trame noire des communes manquantes pour environ 8000 euros.

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Périmètre de trame noire sur l'agglomération (m2)

Nombre de points lumineux dans la trame noire (points lumineux)